



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, DULONGPONT, LOPES, ERMACORA, BRIEND, MECHIN.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame COUTON donne pouvoir à Monsieur MAROTTE.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame DUCHON.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Réf : 2026/02/2 – **OBJET : Approbation du Compte Administratif 2025**

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2025, lequel présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes exercice 2025	515 845.13 €	116.44 €	0.00 €
Dépenses exercice 2025	440 536.54 €	0.00 €	0.00 €
Résultat 2025	26 988.04 €	116.44 €	0.00 €
Excédent cumulé précédent BP ou BS 2024	48 320.55 €	116.44 €	
Résultat exercice	75 308.59 €	116.44 €	

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : 25.02.2026

Isabelle GENEVELLE

Vice-Présidente du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 17 février 2026
Délibération n° 2026/02/2

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20260217-2026-02-2-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026